



La fédération poursuit son informatisation irréversible. 2022 accueille une « nouvelle » étape. Les instances demandent aux sociétés d'encoder dorénavant les programme-concours sur une plateforme informatique.



« *Le neuf suscite la colère des habitudes* ». En général, cette citation d'un écrivain français traduit le contexte inhérent à tout changement déracinant des habitudes et dont les effets s'estompent bien souvent avec le temps.

Comme écrit dans *La réalité de terrain... une source d'information* (rubrique Potins), la RFCB poursuit un objectif majeur depuis maintenant plusieurs législatures. Elle s'est donnée comme ligne de conduite de suivre les évolutions technologiques sociétales pour entre autres ne pas être « dépassée » à un certain moment. Et ce, quitte à demander, aux amateurs, les efforts nécessaires

pour y parvenir en acceptant un environnement ailé différent.

Personne ne l'ignore ! L'informatique est présente dans moult domaines. Elle s'est rendue indispensable au quotidien tant est devenu anachronique le simple fait de ne pas être branché à la « *fièvre technologique* ». Qui ose se passer désormais de son gsm, de sa tablette, de son ordinateur, de sa boîte mail, de sa carte bancaire, de sa voiture... ? Les technologies nouvelles, insatiables par nature tant au niveau de leur originalité que de leurs performances, sont parvenues à « asservir », d'une certaine manière, l'humanité réduite à un simple rôle de « spectateur » désarçonné à la moindre privation.

Dans ce contexte sociétal, les portes du siège fédéral n'ont pu qu'être largement ouvertes pour y accueillir l'informatique et vénérer son culte. Cette dernière n'est autre qu'une technique de l'information qui a notamment été définie, par certains, comme l'alliance d'une science inexacte et d'une activité humaine faillible et, par d'autres, comme un outil à l'instar du crayon...

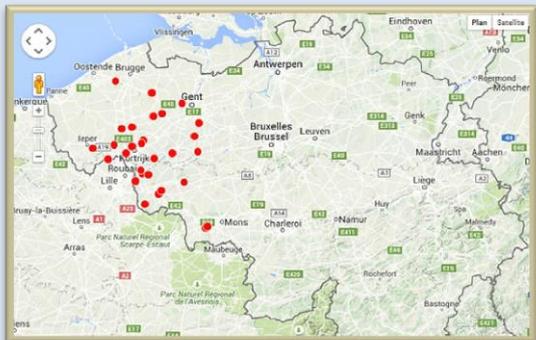
Au fil des investissements fédéraux réalisés, le recours à l'aide technologique a chamboulé l'univers du dernier maillon de la chaîne ailée que sont les amateurs. Ces derniers n'ont pu - et ne peuvent toujours - que se résigner aux impératifs techniques introduits pour « vivre » la mutation de leur passion dictée par les évolutions réalisées dans le monde.

Deux exemples toutefois. Prenons le temps de nous arrêter à des exemples significatifs pour alimenter une réflexion ! Ces exemples choisis parmi d'autres constituent-ils un bien ou un mal ?



Cette question, posée avant leur découverte, permet sans nul doute d'orienter la prise de position qui en découlera.

De nos jours, lors d'un concours national, le programme informatique créé relatif aux annonces permet de visualiser le déroulement de l'épreuve quasi en direct et de situer tout pigeon rentré en



fonction d'instantanées données numériques publiées le concernant. « *Est-ce un bien ou un mal ?* », répétons-le encore. *De nos jours toujours*, confortablement installé dans le local de quelques sociétés appareillées en conséquence, tout amateur peut suivre sur écran la confection du résultat en fonction de l'avancement du dépouillement des appareils. « *Est-ce un bien ou un mal ?* », répétons-le de nouveau ? ... Inutile de poursuivre, les réponses à

ces questions sont connues d'avance. Pour la simple raison qu'on se passerait désormais difficilement du confort de ces habitudes qui ont surpris au départ, nécessité un temps d'adaptation avant de finir par « *éclipser* », sans regret formulé, les procédures antérieures désormais perçues relevant d'un autre monde.

Nouveau défi. Ainsi donc, en ce mois de janvier 2022, la RFCB réalise un nouveau pas dans son informatisation en abandonnant la version papier réservée aux introductions des programmes



concours au profit d'une transposition informatique qui demande certes, et ce de manière compréhensible, outre un temps d'adaptation, des aptitudes requises pour concrètement pouvoir manipuler à bon escient les outils techniques.

rodées au préalable à documents certifiant une campagne sportive. Et qui sont toujours chargées de réaliser la même démarche mais désormais en langage informatique. Ces personnes, provenant des différents coins de la Wallonie, ont accepté de livrer leurs impressions avec la garantie rédactionnelle de préserver leur anonymat.

Vu ce contexte novateur particulier, « Coulon Futé » a, pour rappel, souhaité prendre le pouls des sociétés. Et ce, en rencontrant des personnes l'écriture « *manuelle* » pour remplir les

Un premier témoignage d'un(e) septuagénaire a été repris la semaine dernière dans *La réalité de terrain... une source d'information* (rubrique Potins). En résumé, cet intervenant, à



titre de rappel, a laissé percevoir sans doute possible, que l'outil mis à disposition par la fédération ne peut que rencontrer l'adhésion totale de toute personne disposant d'une formation conséquente en informatique. Divers avantages et possibilités en tous genres sont proposés par cet outil à la condition *sine qua non* d'« *entrer* » dans le programme informatique réalisé.

Le deuxième intervenant (un homme ? une femme ?) est un(e) quinquagénaire qui dispose également d'une formation informatique cependant non précisée. Cette dernière lui fait



espérer, avec une certaine confiance, qu'il peut mener à bon terme « *l'encodage programme concours* » souhaité. Pour ne pas compromettre l'opération inédite, il a analysé la notice explicative indiquant la procédure à suivre. Il a trouvé les



consignes émises suffisamment claires et développées. Le vocabulaire utilisé compréhensible. Il a ressenti, toujours selon ses dires, que le document a été rédigé par un Francophone et non traduit du néerlandais. Il apprécie l'absence de faute d'orthographe ce qui, pour lui, constitue généralement un fait rare...

Cet intervenant ne relève pas d'une société mère, mais d'un bureau participant où il gère, de par sa formation informatique, différents domaines tels que la comptabilité et la classification. Il possède à « *son compteur* » quatre décades en tant qu'amateur, trois en tant que membre d'un comité et moins d'un lustre à la confection des résultats. Dans l'entretien, il a confirmé deux éléments à prendre en considération relatifs à son groupement. D'abord, la réception le 27 décembre de l'itinéraire arrêté sans en préciser la provenance. Et ensuite, la reconduction du rayon 2021 en 2022. Néanmoins, il se trouvait toujours dans l'impossibilité, en cette Saint-Sylvestre, de commencer son « *devoir* » informatique car la « *société mère* » n'avait toujours pas abordé le sien.

La zone de participation 2022 de son groupement est « *définie* » par des cartes élaborées en 2021. Un fait est toutefois particulier. Aucune assemblée générale n'est pour l'heure recensée avoir été tenue pendant la trêve hivernale. Une réunion est, selon l'intervenant, cependant prévue d'ici l'entame de la saison pour entre autres régler différents points pratiques (frais de port notamment). L'EPR imposant *in fine* l'itinéraire à suivre, ce dernier risque dans les faits, à ses yeux, de ne représenter que l'opinion d'un nombre très restreint de personnes.

Ce même intervenant a résumé la rencontre par un significatif mais évocateur « *il faut vivre avec son temps* ». Il justifia sa citation par la présence de l'informatique dans tout domaine. Il ose espérer, grâce à l'innovation réalisée, recevoir les programmes-concours approuvés avant le début de la saison, ce qui n'était pas le cas lors de précédents exercices.

Le troisième intervenant (un homme ? une femme ?) est un(e) septuagénaire qui, en 2022, totalisera à son actif, après une décade passée en tant que régleur, trois autres vécues sous le sigle de la classification pour une société qui ne dispose que de très peu de membres. Il arbore une formation informatique dont les bases furent acquises lors de cours du soir qu'il a subsidiés en personne. Cette formation lui a entre autres permis de tenir les championnats de sa société.



A la réception de la nouvelle procédure d'encodage émanant de Halle, l'intervenant a reconnu avoir « *voyagé* » dans le programme pour en comprendre son mode opératoire. Mais également d'avoir rôlé au début, car si un numéro d'appel est proposé en cas de difficulté(s) rencontrée(s), encore faut-il parvenir à l'atteindre. Selon ses dires, il faut souvent se résigner à se débrouiller seul, à faire de son mieux sans l'aide de personne car aucun autre choix n'est en réalité permis.

Le rayon de son entente a la particularité d'être des plus profonds, ce qui parfois suscite une interpellation. Car il arrive que la différence de kilométrage de vol sur une même étape entre les points le plus en avant et le plus en arrière autorise de cataloguer ladite étape dans deux spécificités différentes. L'encodage ne peut donc se faire qu'en respectant le fictif programme concours version papier reçu. Nonobstant, l'intervenant aimerait par-dessus tout prendre connaissance des véritables raisons pour lesquelles les sociétés, à qui on demande plus en plus, sont amenées à réaliser le travail incombant aux employés de la fédération.

Sur le terrain, le rayon de son groupement ne se constitue pas à partir d'une carte, mais bel et bien d'une liste de communes datant de plusieurs lustres. La préparation de la campagne 2022 a respecté la tradition en ce sens que des assemblées générales ont été effectivement tenues à la mi-décembre. Le report de la date butoir du 31 décembre au 20 janvier agréé l'intervenant si



aucun changement de dernière minute n'est apporté dans le programme fictif reçu. Pour l'heure, ce qui le préoccupe réellement est la solution à apporter aux soucis matériels risquant de compromettre la pratique ailée dans sa région.

Le quatrième intervenant (un homme ? une femme ?) est un(e) quinquagénaire qui totalise un quart de siècle au sein de différents comités. A ce jour, il a touché à tous les différents niveaux organisationnels d'une société, d'un groupement. C'est dire s'il est rompu à la gestion ailée dont il en connaît empiriquement les différentes facettes. Par ailleurs, cet intervenant est reconnu recourir au langage direct car la langue de bois ne relève pas de sa tasse de thé.



Confronté à la question lui demandant s'il dispose d'une formation informatique, il s'est montré toutefois réservé, mais osa finalement prononcer un « *quand même* » sans en dire plus. Ses connaissances, en saison, lui permettent entre autres de participer notamment à l'encodage des enjeux pour une société d'une petite trentaine de membres.

Confronté pour la première fois à la procédure informatique imposée pour l'encodage des concours 2022, il s'efforça de répondre sur ce sujet avec discernement. Pour lui, les consignes données sont apparemment claires et suffisamment développées grâce au vocabulaire usité qu'il qualifie de clair. Mais l'opération en elle-même risque de se montrer un peu « *bordélique* » car chaque acteur, toujours selon ses propos, a tendance à comprendre et à interpréter les instructions à sa manière.

Il a tenu à rappeler avoir constaté, lors d'une assemblée générale de son groupement programmée en septembre au sortir de la campagne 2021, qu'avait été proposée une ébauche de ce qui advint par la suite l'itinéraire provisoire de la ligne de vol fréquentée en 2022. Des remarques argumentées avaient été émises à cette occasion. Avec le recul, selon ses dires, elles s'avèrent toutes vaines au bout du compte car aucune d'entre elles ne fut retenue. Ce qui lui a fait conclure que le programme retenu proposé a été établi sans concertation et ne représente que la vision intéressée de quelques-uns.

Le rayon de son entente reste inchangé en 2022. Il sera introduit sous forme de carte sur la plateforme électronique grâce au travail d'un amateur faute de pouvoir disposer d'un support géographique préparé par la fédération.

(« Coulon Futé » : une carte administrative de Belgique recensant les communes avant fusion est disponible sur le site RFCB en se servant du menu déroulant de la rubrique « Actualité ». En cliquant (clic gauche) sur la carte reprise dans ce menu, un agrandissement à l'échelle 1/300.000 est proposé. La latitude existe alors de « se balader » sur cette carte à des fins de repérer la région recherchée. Cette dernière localisée, un nouveau clic gauche offre un agrandissement dans lequel il est permis de se mouvoir soit grâce à la roulette de la souris de l'ordinateur, soit grâce aux quatre flèches directionnelles du clavier. La situation se complexifie toutefois si une impression est alors souhaitée car la solution de la sorte proposée se résume à une simple possibilité de consultation visuelle.

Le recours à d'autres programmes est alors nécessaire si un usage différent est envisagé. (cfr lien)



Le report de la date butoir au 20 janvier 2022, s'empressa-t-il d'ajouter, a octroyé un temps supplémentaire à la concertation et à la recherche de solutions aux problèmes. Le précédent délai de dix jours restants au 21 décembre compromettait la possibilité de se réunir.



L'intervenant choisit de conclure l'entretien sur le ton de la boutade. « *Mais ne faudrait-il pas, dit-il, liquider la moitié du secrétariat RFCB puisqu'on doit beaucoup faire par soi-même comme notamment l'encodage des bagues, l'encodage des licences et maintenant l'encodage des programmes-concours ? Ce qui diminuerait le coût du personnel.* ».

A suivre...

